

ARRETE DU MAIRE - 2025 / 32

Portant interdiction temporaire de circulation et de stationnement,

Place de l'Hôtel de Ville

Parking de l'Eglise et de la Salle des Fêtes

Parking entre la Mairie et l'Eglise

du 4 rue du Marché (jusqu'à la Place de l'Hôtel de Ville)

route de Nogent (entre la rue du Stade et la rue Paul Bert)

Rue du Général de Gaulle

Le Maire de la Commune de CERISIERS,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

VU le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 232,

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation des routes, modifié par l'arrêté du 25 février 1988

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière,

VU la manifestation organisée par la commune de Cerisiers « Fête des trois Marie » le weekend du 16 et 18 mai 2025 sur le domaine de la Commune de Cerisiers

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'interdire la circulation routière et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits le weekend du 16 et 18 mai 2025 à partir de 7h jusqu'à 21h

- ↳ Place de l'Hôtel de Ville
- ↳ Place de l'Eglise et de la Salle des Fêtes
- ↳ Place entre la Mairie et l'Eglise
- ↳ Du 4 rue du Marché jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville
- ↳ Route de Nogent (entre la rue du Stade et la rue Paul Bert)

Le stationnement sera interdit du côté pair de la rue du Général de Gaulle.

Un passage sera laissé pour les services de secours et les riverains

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à la date de mise en place de la signalisation réglementaire et sera affiché à la Mairie et aux extrémités de la place et des parkings.

Article 3 :

- ❖ Monsieur le Maire de Cerisiers,
- ❖ Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- ❖ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cerisiers

sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cerisiers le 25 mars 2025



Le Maire
Patrick HARPER